

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-QUENTIN-SUR-CHARENTE

## PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

### EAU & ENVIRONNEMENT

#### AGENCE DE PAU

Hélioparc

2 Avenue Pierre Angot

64053 PAU CEDEX 9

Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50

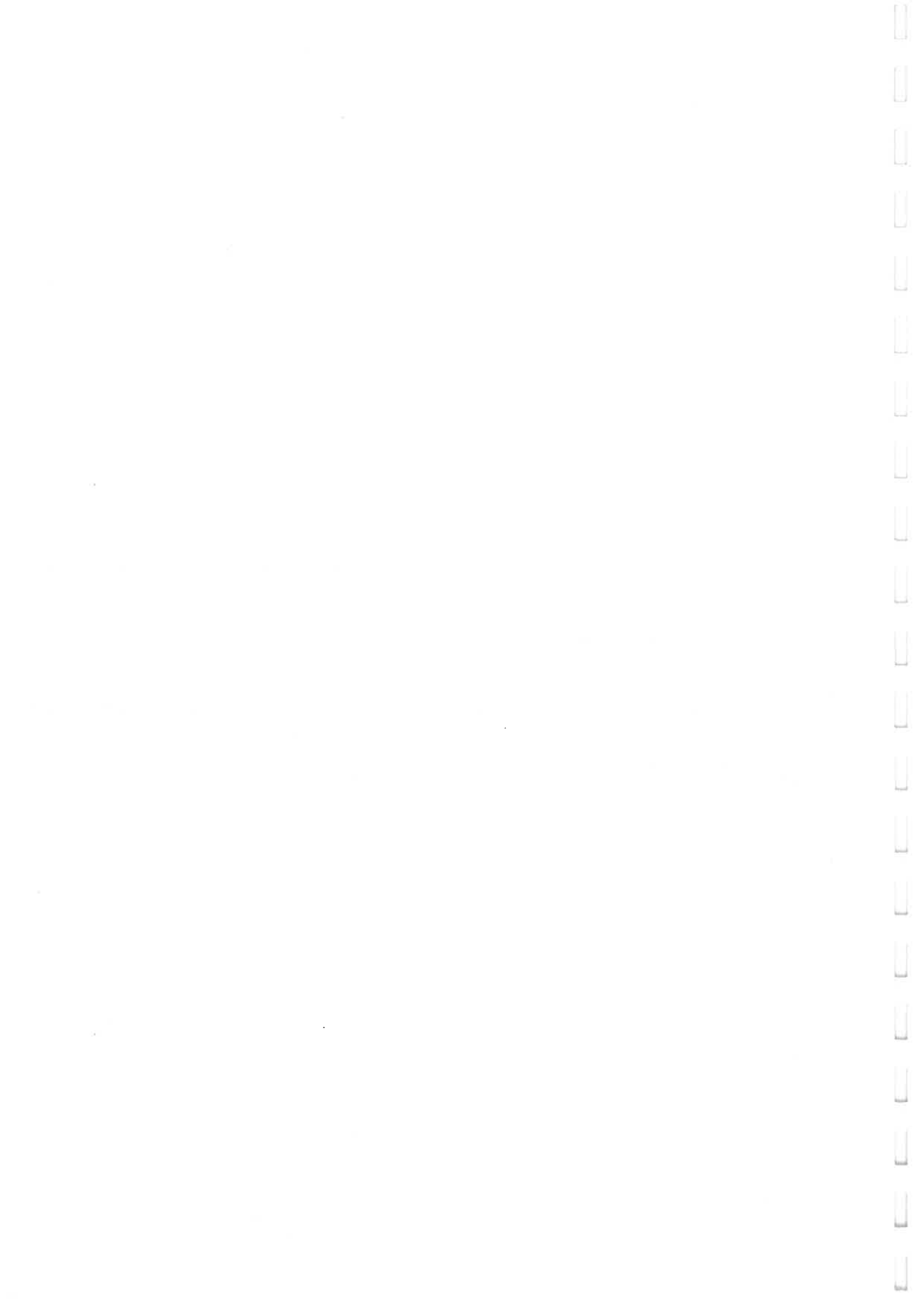
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24

COMMUNE DE SAINT-QUENTIN-SUR-CHARENTE



## **SOMMAIRE**

|   |          |
|---|----------|
| <b>1. INTRODUCTION</b>  | <b>1</b> |
| <b>2. LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DES SECTEURS DE DEVELOPPEMENT DU BOURG</b> | <b>2</b> |



## **1. INTRODUCTION**

Les orientations d'aménagement permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Ces orientations peuvent, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, prévoir les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.

Pour la commune de Saint-Quentin, ces orientations prendront la forme de schémas d'aménagement et préciseront les principales caractéristiques des voies et espaces publics dans les zones à urbaniser ainsi que les mesures paysagères à mettre en œuvre sur le territoire.

Les opérations de construction ou d'aménagement devront être compatibles avec les orientations d'aménagement, c'est-à-dire qu'elles doivent être respectées « dans l'esprit ».

## 2. LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DES SECTEURS DE DEVELOPPEMENT DU BOURG

Le bourg de Saint-Quentin est le principal secteur au contact duquel la commune se donne les moyens d'accueillir une population nouvelle, population permanente qui contribuera directement à la dynamique du village.

Pour préserver le cadre paysager du village et impulser une meilleure intégration des populations futures, la commune souhaite imposer des principes de cheminements continus pour la desserte interne des zones à urbaniser et la création de liaisons piétonnes déconnectées des axes de circulation automobile.

Pour replacer le bourg de Saint-Quentin dans son environnement et protéger l'interface avec le lac de Lavaud les futures zones à urbaniser devront systématiquement faire l'objet de plantations de haies qui matérialisent physiquement la limite entre espaces naturels et bâtis.

